

**Compte rendu succinct  
du Conseil Municipal  
du mardi 2 mai 2017**

*Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 06.*

## **JURES D'ASSISES**

### **Tirage au sort des Jurés d'Assises**

Comme chaque année, il est procédé au tirage au sort des Jurés d'Assises à partir de la liste électorale de Pouzauges.

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017**

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 20 mars 2017**

Le procès-verbal de la séance du lundi 20 mars 2017 est approuvé par le Conseil Municipal.

## **FINANCES**

### **1- Répartition de la subvention à l'Office Municipal des Sports entre les associations adhérentes**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de répartir, pour la saison 2016-2017, la subvention entre les associations (31 900,00 €) telle la proposition faite par le Bureau de l'Office Municipal des Sports et présentée en séance.

### **2- Demande d'aide financière présentée par le Judo Jujitsu Club Pouzaugeais**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de participer, à titre exceptionnel, à hauteur de 500,00 € au déplacement d'un jeune judoka à l'Européen Judo Cup au Portugal. En contrepartie, il lui sera demandé de faire un retour d'expérience par un témoignage au niveau du sport, auprès des scolaires ou du Conseil Municipal des Enfants.

### **3- Indemnité pour le gardiennage des églises communales**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, fixe l'indemnité de gardiennage des églises communales, pour l'année 2017, au plafond autorisé de 479,86 €, soit 959,72 € pour deux églises.

## **CULTURE**

### **4- Transfert du service de lecture publique à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve les propositions contenues dans le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) relatives au transfert du service de Lecture Publique (bibliothèque), telles qu'énoncées en séance et approuvées par le Conseil Communautaire.

## ELECTRIFICATION

### 5– SyDEV - Modification des statuts

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- adopte le projet de modification des statuts du SyDEV,
- accepte l'adhésion de La Roche sur Yon Agglomération.

## PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

### 6 et 7– Programmes d'aides à la rénovation, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine architectural – Octroi de subventions

#### Délibération n°6:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une aide de 1 050,00 € à Madame PACREAU, pour ses travaux de toiture au titre du programme Label B Bien Etre.

#### Délibération n°7 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une aide de 2 079,12 € à Monsieur BURGHGRAEVE, au titre du programme Label A Accessibilité pour les travaux d'accessibilité à son commerce « Maison d'la Presse ».

## URBANISME

### 8– Propriété communale du 16 rue de l'Aubépin – Modification du périmètre du bien vendu

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- annule sa délibération N°CM 160104 du 16 janvier 2017 par laquelle il décidait de vendre la maison et une partie de la venelle attenante du 16 rue de l'Aubépin,
- décide de vendre uniquement la maison d'habitation, au prix de 34 000,00 € nets vendeur, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur,
- autorise Madame le Maire ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint à réaliser toute démarche à intervenir dont la signature de l'acte notarié.

### 9– Village d'entreprises de Montifaut – Dénomination d'une rue

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de dénommer la voie menant à la future entreprise LONGCHAMP, dans le village d'entreprises de Montifaut, « rue Michèle CASSEGRAIN » (épouse du fondateur de l'entreprise).

### 10– Projet de regroupement des écoles privées – Avis et débat du Conseil Municipal quant à la proposition d'achat par l'enseignement catholique du bâtiment communal 3, rue Fortuné Parenteau

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, Madame CHARRIER-BROSSET ne prenant pas part au vote :

- est favorable à une vente de l'immeuble au prix de 50 000,00 €, les frais d'actes étant à la charge de l'acquéreur,
- charge Madame le Maire d'indiquer à la Direction de l'Enseignement Catholique que la Commune accepte sa proposition d'achat à 50 000,00 €,
- charge Madame le Maire de saisir le service France Domaine pour l'établissement d'un nouvel avis quant à la valeur vénale de ce bien.

*Madame le Maire lève la séance à 20 h 30.*